



Je veux sauver mes 2 petits placements au secours aidez moi svp

Par **colibri22**, le **02/04/2015 à 16:06**

Bonjour,rrnrnJe ne suis pas divorcée mais je vis seule avec mes deux enfants depuis plus de 3 ans, c'est à dire depuis que mon mari est parti avec une autre. Mais, peu de temps après, il est revenu et m'a demandé de vendre la voiture que l'on avait en commun pour pouvoir s'en acheter une, j'ai refusé. Il m'a forcé à être caution d'1 prêt fait à ma banque pour un 4x4, prêt qu'il n'a jamais remboursé et il s'est volatilisé. rnrnHier, ma banque me réclame la totalité du prêt à payer sous 15 jours. Seulement ,je suis au RSA et j'ai 2 petits placements à cette même banque que je ne veux pas perdre. Alors, puis-je transférer cet argent sur les comptes que mes enfants mineurs (comptes à la même banque) pour les sauver ou est ce trop tard ? rnrnMerci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **02/04/2015 à 18:25**

Bonjour, non vous organisez votre insolvabilité. Il vous faudra de toutes façons payer à un moment. A vous de vous retourner contre le père des enfants pour qu'il vous restitue la somme, cordialement

Par **aguesseau**, le **02/04/2015 à 20:22**

bjr, rndjà être simplement séparés sans divorcer est une mauvaise idée même si je peux comprendre que certains refusent le divorce.rndifficile de croire que votre mari vous a obligé,

sans doute sous la menace, d'être caution d'un prêt de votre mari; il est plus simple de dire que vous n'avez pas refusé. rndonc maintenant comme votre mari ne rembourse pas le prêt, fort logiquement la banque se retourne contre vous. rnorganiser son insolvabilité pour ne pas rembourser un créancier est un délit. rnil serait peut être temps d'envisager le divorce et de ne plus céder aux demandes de votre mari car si vous cédez à toutes ses demandes il n'y aucune raison qu'il ne continue pas. rncdt

Par **colibri22**, le **03/04/2015 à 08:02**

bonjourrn1 grd merci a cocotte1003 et aguesseau de m'avoir repondu aussi vite. mais hélas je vois que je ne peux rien faire :(il faut s'avoir que si je ne suis pas divorcé c'est que messieurs refuse sous prétexte qu'il n'a pas d'argent a mettre dans un avocat !! j'ai déjà tout perdu a cause de lui ma maison entre autre car il a fait une liquidation judiciaire et elle a été saisie pour payer les dettes (sa moitié est partie en totalité , la mienne quasiment et c'est cette petite somme que j'ai touché que j'essaie de sauver) car bien sûr il ne me verse pas de pension et ne prends jamais non plus ses enfants chez lui donc tant d'injustice me revulse !!! voila mon histoire et merci encore a tous les deux

Par **madeleine31**, le **14/02/2016 à 03:36**

Courage accrochez vous!

Par **Tisuisse**, le **14/02/2016 à 07:57**

Bonjour colibri22, rn rnQu'attendez-vous pour introduire une demande en divorce, demander au JAF une pension alimentaire pour vos enfants ET une indemnité compensatoire pour vous. Si vous n'avez pas les moyens d'un avocat, demandez au greffe du tribunal l'aide juridictionnelle.